

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00140

Numéro SIREN : 348 607 417

Nom ou dénomination : ALTEN

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2021 sous le numéro de dépôt 29377

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Alten

Société Anonyme
40, avenue André Morizet
92100 Boulogne-Billancourt

Grant Thornton

Compagnie régionale de Versailles et du Centre
29, rue du Pont
92 200 Neuilly-Sur-Seine

KPMG AUDIT IS

Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
2, avenue Gambetta - CS60055
92066 Paris La Défense

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Alten

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société Alten S.A.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Alten S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ Dépréciation des titres de participation :

« Notes 3.4.4 Titres de participation, 3.5.3 Ventilation des immobilisations financières, 3.5.4 Provisions et Dépréciations et 3.7.7 Tableau des Filiales et Participations »

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 200,2 millions d'euros, soit 27,5 % du total de l'actif net. Ils sont comptabilisés au coût d'acquisition.

Comme indiqué dans la note 3.4.4 de l'annexe aux comptes annuels, lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité est appréciée soit selon la quote-part de situation nette pour les sociétés holding soit par référence à la valeur des flux de trésorerie actualisés, corrigée de l'endettement net pour les sociétés opérationnelles.

Compte tenu du montant significatif des titres de participation au bilan et des incertitudes inhérentes à certains éléments dont la réalisation des prévisions entrant dans l'évaluation de la valeur d'utilité, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit présentant un risque d'anomalies significatives.

Réponse apportée

Nous avons examiné les modalités mises en œuvre par la Direction pour estimer la valeur d'utilité des titres de participation.

Nos travaux ont principalement consisté à vérifier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de ces valeurs déterminées par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés :

- pour les évaluations reposant sur les quotes-parts de situation nette, à vérifier la concordance des quotes-parts retenues par la Société avec les états financiers des différentes entités ;
- pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
 - à apprécier la cohérence et le caractère raisonnable des projections de chiffres d'affaires et de taux de marge par rapport aux performances passées et au contexte économique et financier ;
 - à apprécier, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, les taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés en comparant les paramètres les composant avec des références externes.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- contrôler la comptabilisation d'une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs ;
- vérifier que les notes de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

- **Reconnaissance du chiffre d'affaires pour les prestations rendues au forfait**

« Notes 3.4.10 Reconnaissances des revenus, 3.6.1 Chiffre d'affaires par zone géographique »

Risque identifié

La société Alten opère sur le marché de l'ingénierie et conseil en technologie et fournit différents services à ses clients qui peuvent être contractualisés sous trois formes :

- Des prestations rendues en régie pour lesquelles le revenu reconnu est égal au temps passé multiplié par un taux horaire, journalier ou mensuel.
- Des prestations rendues en mode « workpackage » pour lesquelles la reconnaissance du revenu diffère selon la nature de l'engagement de moyens : régie globalisée, plateau externalisé ou engagements de service comme expliqué dans la note 3.4.10 de l'annexe aux comptes annuels.
- Des prestations rendues au forfait pour lesquelles le revenu est reconnu selon la méthode de l'avancement, proportionnellement aux dépenses engagées. Les contrats déficitaires donnent lieu à la constatation d'une provision pour perte à terminaison le cas échéant.

Pour les prestations rendues au forfait, le montant du chiffre d'affaires et des coûts à comptabiliser sur l'exercice et des éventuelles provisions pour perte à terminaison à la date de clôture, dépend de la capacité de la société :

- à mesurer les coûts encourus pour les prestations à prix forfaitaire ;
- à estimer les coûts restant à engager jusqu'à la fin du contrat.

Compte tenu des jugements et estimations de la Direction entrant dans la détermination du chiffre d'affaires et de la comptabilisation des coûts, nous avons considéré que la comptabilisation du chiffre d'affaires au forfait constitue un point clé de notre audit.

Réponse apportée

Nous avons obtenu une compréhension du processus lié à la comptabilisation du chiffre d'affaires pour les prestations rendues au forfait.

Nous avons tenu compte dans notre approche des systèmes d'information impliqués dans la reconnaissance du chiffre d'affaires et la comptabilisation des coûts associés, en testant, avec l'aide de nos spécialistes informatiques, l'efficacité des contrôles automatisés des systèmes impactant la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- identifier les principaux contrôles manuels ou automatisés, pertinents pour notre audit et tester leur conception et efficacité opérationnelle ;
- réaliser des procédures d'audit analytiques et s'entretenir avec les Responsables Administratifs et Financiers de pôle, notamment sur les

variations de chiffre d'affaires et de taux de marge significatives et/ou atypiques d'une période à l'autre ;

- sélectionner des projets au forfait sur la base d'une approche multicritères. Pour ces projets, nous avons procédé à la comparaison du chiffre d'affaires à terminaison avec les contrats ou les bons de commande, et à celle des coûts retenus dans le calcul du taux d'avancement par rapport aux coûts réellement engagés, et contrôlé arithmétiquement le calcul du taux d'avancement, en vue de confirmer le montant de chiffre d'affaires reconnu au titre de l'exercice ;
- apprécier le caractère approprié des informations présentées dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Alten S.A. par l'Assemblée Générale du 18 juin 2015 pour le cabinet KPMG Audit IS et du 25 juin 2003 pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG Audit IS était dans sa sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton était dans sa dix-huitième année sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité

d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 27 avril 2021

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

A blue ink signature of Jean-François Baloteaud, featuring a large, stylized 'J' and 'B'.

Jean-François Baloteaud
Associé

KPMG Audit IS

A blue ink signature of Jean-Pierre Valensi, featuring a stylized 'J' and 'V'.

Jean-Pierre Valensi
Associé

ETATS FINANCIERS AU 31 décembre 2020

SOCIETE ALTEN SA

Société anonyme

40 AVENUE ANDRE MORIZET 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Sommaire

1. BILAN.....	3
1.1 Bilan actif.....	4
1.2 Bilan passif.....	5
2. COMPTE DE RESULTAT.....	6
3. ANNEXE.....	8
3.1 Informations générales sur ALTEN SA.....	9
3.2 Faits marquants.....	9
3.2.1 Activité.....	9
3.2.2 Autres informations.....	9
3.3 Evénements postérieurs à la clôture.....	10
3.4 Règles et méthodes comptables.....	10
3.4.1 Changement de méthodes comptables.....	10
3.4.2 Immobilisations.....	10
3.4.3 Fonds commerciaux.....	11
3.4.4 Titres de participation.....	11
3.4.5 Actions propres.....	12
3.4.6 Créances clients.....	12
3.4.7 Valeurs mobilières de placements.....	12
3.4.8 Provisions pour risques et charges.....	12
3.4.9 Ecarts de conversion des actifs et passifs en monnaies étrangères.....	13
3.4.10 Reconnaissances des revenus.....	14
3.4.11 Intégration fiscale.....	14
3.5 Tableaux et Notes du Bilan.....	15
3.5.1 Immobilisations brutes.....	16
3.5.2 Amortissements et Dépréciations.....	16
3.5.3 Ventilation des immobilisations financières	16
3.5.4 Provisions et Dépréciations.....	17
3.5.5 Etat des échéances des créances et des dettes.....	18
3.5.6 Charges à payer	18
3.5.7 Produits à recevoir.....	19
3.5.8 Disponibilités et Valeurs mobilières de placements.....	19
3.5.9 Charges constatées d'avance	19
3.5.10 Produits constatés d'avance	19
3.5.11 Variation des Capitaux Propres	20
3.5.12 Informations sur le capital.....	20
3.5.13 Paiements fondés sur des actions.....	21
3.5.14 Information sur les dettes financières.....	22
3.6 Tableaux et Notes du Compte de Résultat.....	23
3.6.1 Chiffre d'affaires par zone géographique	24
3.6.2 Transfert de charges.....	24
3.6.3 Résultat financier.....	24
3.6.4 Résultat exceptionnel.....	24
3.6.5 Impôt sur les sociétés.....	25
3.6.5.1 Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel.....	25
3.6.5.2 Information sur la situation fiscale différée ou latente.....	25
3.7 Autres informations.....	26
3.7.1 Effectifs.....	27
3.7.2 Rémunération des mandataires sociaux.....	27
3.7.3 Intégration fiscale.....	27
3.7.4 Passifs éventuels.....	27
3.7.5 Engagements hors bilan	27
3.7.6 Actions propres.....	28
3.7.7 Tableau des Filiales et Participations.....	29

1. BILAN

1.1 Bilan actif*En milliers d'euros*

RUBRIQUES	Brut	Amortissements Dépréciations	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	54 236	17 369	36 867	38 006
Immobilisations corporelles	33 945	25 294	8 651	10 535
Immobilisations financières	281 657	2 698	278 959	237 177
ACTIF IMMOBILISE	369 837	45 361	324 477	285 718

Clients et comptes rattachés	146 912	1 848	145 064	191 518
Autres créances	243 335	192	243 143	160 159
Valeurs mobilières de placement	366		366	10
Disponibilités	10 647		10 647	18 527
Charges constatées d'avance	3 496		3 496	4 499
ACTIF CIRCULANT	404 756	2 041	402 716	374 713

Ecart de conversion actif	36		36	2
---------------------------	----	--	----	---

TOTAL GENERAL	774 630	47 401	727 228	660 432
----------------------	----------------	---------------	----------------	----------------

1.2 Bilan passif*En milliers d'euros*

RUBRIQUES	31/12/2020	31/12/2019
Capital	35 953	35 864
Primes liées au capital	60 250	60 250
Réserves et Report à Nouveau	340 589	259 058
Résultat de l'exercice	31 611	81 620
CAPITAUX PROPRES	468 403	436 792
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 921	12 149
Emprunts et dettes assimilées	166	305
Emprunts et dettes financières divers	85 824	32 223
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 149	51 021
Dettes fiscales et sociales	81 860	95 919
Autres dettes	30 350	25 580
Produits constatés d'avance	6 466	5 675
DETTES	250 814	210 723
Ecart de conversion Passif	90	768
TOTAL GENERAL	727 228	660 432

2. COMPTE DE RESULTAT

2.1 Compte de résultat

En milliers d'euros

RUBRIQUES	2020	2019
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	510 177	605 698
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	15 197	7 422
Autres produits	13 260	14 563
Produits d'exploitation	538 634	627 684
Autres achats et charges externes	200 810	219 218
Impôts, taxes et versements assimilés	18 265	19 423
Charges de personnel	324 154	349 420
Dotations aux amortissements et provisions	9 376	7 866
Autres charges d'exploitation	2 124	2 018
Charges d'exploitation	554 729	597 944
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 16 094	29 740
RÉSULTAT FINANCIER	19 752	46 030
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 658	75 769
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	13 133	- 710
Participation des salariés		1 550
Impôts sur les bénéfices	- 14 820	- 8 110
RESULTAT DE L'EXERCICE	31 611	81 620

3. ANNEXE

3.1 Informations générales sur ALTEN SA

Fondé en 1988, ALTEN est leader européen sur le marché de l'Ingénierie et du Conseil en Technologie (ICT).

ALTEN SA réalise des projets de conception et d'études pour les Directions Techniques et Systèmes d'Information des grands comptes industriels, télécom et tertiaires.

ALTEN SA intervient chez ses clients selon différents types d'offres :

- en mode consulting ;
- en mode workpackage ou «plateaux globalisés ». Ces prestations sont réalisées pour la plupart en engagement de moyens, et facturées au temps passé, ou en unités d'œuvre;
- en mode projet ou forfait pour lesquels ALTEN SA est tenu à une obligation de résultat pour un prix forfaitaire. Cette activité représente moins de 10 % de l'activité.

Le marché d'ALTEN SA recouvre l'ensemble des prestations externalisées de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies.

Les comptes consolidés du Groupe ALTEN sont disponibles sur son site internet : www.alten.com, dans l'espace « investisseurs ».

3.2 Faits marquants

3.2.1 Activité

La crise sanitaire qui a touché la France dès la mi-mars a entraîné une chute de l'activité sur le deuxième et troisième trimestre 2020. Les secteurs de l'Aéronautique et des services associés ainsi que de l'Automobile/Poids Lourds ont été très fortement impactés par la crise.

Le recours au dispositif du chômage partiel a été mis en œuvre dès mars 2020 et ce jusqu'à la fin de l'année 2020. Le quatrième trimestre a quant à lui montré un regain d'activité par rapport aux deux trimestres précédents, rebond qui se confirme début 2021

3.2.2 Autres informations

Au cours de l'année 2020 aucun dividende n'a été versé aux actionnaires au titre de l'exercice 2019.

Le 15 septembre 2020, ALTEN SA a procédé à la cession des titres de participation de la filiale APTECH détenue à 100%.

Au 1er octobre 2020, ALTEN SA a procédé à la dissolution de la société PEGASE SYSTEMES D'INFORMATION par voie de confusion de patrimoine dans la société ALTEN SA.

Le 20 novembre 2020 ALTEN SA a procédé à la cession des titres des participation de la filiale ELITYS CONSULTING détenue à 100 %.

3.3 Evénements postérieurs à la clôture

L'année 2021 a débuté par les incertitudes liées à l'épidémie de Covid-19. La société a mis en place des mesures de prévention et d'organisation, conformément aux décisions gouvernementales, visant à limiter les impacts et la propagation de l'épidémie tout en permettant la continuité de ses activités. Il est encore difficile d'évaluer l'impact prolongé de l'épidémie sur les activités de la société. ALTEN est très attentif à la situation et prendra les mesures adéquates pour limiter les impacts négatifs qui pourraient en résulter.

Au cours du premier trimestre 2021, ALTEN SA a adhéré au programme d'émission de titres de créances négociables à court terme appelé NEU CP (Negotiable European Commercial Paper). Les NEU CP sont inclus dans le programme temporaire d'achats d'urgence face à la pandémie mis en œuvre par la Banque centrale européenne (BCE) en mars 2020.

3.4 Règles et méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables appliqués par la société ALTEN SA sont conformes au Plan Comptable Général, en application du règlement de l'ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par les règlements ANC 2015-05, 2015-06, 2016-07 et 2018-07 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.4.1 Changement de méthodes comptables

Néant.

3.4.2 Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité de chaque immobilisation :

· Frais de développement	5 à 10 ans
· Concessions, brevets, licences informatiques	1 à 3 ans
· Matériel de transport	5 ans
· Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans
· Mobilier de bureau	5 à 10 ans
· Agencements, installations	3 à 10 ans
· Installations techniques, matériel et outillage	1 à 10 ans

Les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels et toutes les dépenses pouvant être directement attribuées à la création, la production et la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée sont immobilisées.

Les systèmes d'information sont amortis sur une durée de cinq à dix ans.

Les valeurs résiduelles et les durées de vie attendues sont revues au moins une fois par an et sont modifiées en cas de changement important par rapport aux estimations précédentes.

Toutes les dotations aux amortissements sont comptabilisées en exploitation.

3.4.3 Fonds commerciaux

Les fonds commerciaux sont évalués à leur coût d'acquisition. Ils ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de valeur. Leur valeur recouvrable est basée sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui seront générés par l'utilisation continue des actifs testés. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital.

Les principaux critères retenus pour l'application de la méthode d'évaluation selon les Discounted Cash-Flow sont décrits sous la rubrique « Titres de Participation ».

3.4.4 Titres de participation

La valeur brute des titres de participation figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres de participation tient compte du prix payé lors de l'acquisition et des éventuels compléments de prix variables, fonction de l'activité et des résultats futurs de la société acquise. Ces compléments de prix à payer sont inscrits en titres de participation en contrepartie du poste de dettes sur immobilisations et figurent au bilan dans les autres dettes.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité est appréciée par référence :

- Soit à la valeur des flux de trésorerie actualisée (Discounted Cash-Flow), corrigée de l'endettement net. Cette projection est fondée sur les hypothèses suivantes :
 - budget financier sur 4 ans, établi par entité et validé par la Direction financière du Groupe, remis à jour lors de l'exercice budgétaire de fin d'année. Les flux de trésorerie au-delà de 4 ans sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini ;
 - taux de croissance à l'infini : ce taux de croissance n'excède pas le taux moyen de croissance à long terme du secteur d'activité ;
 - taux d'actualisation : ce taux correspond aux coûts moyens pondérés du capital résultant des taux sans risque, prime de risque marché et pays, coefficient bêta et au coût de l'endettement ;
 - endettement net (sauf pour les Fonds de commerce).
- Soit à la quote-part de situation nette réévaluée pour les sociétés holding.

3.4.5 Actions propres

Les actions propres sont enregistrées dans les comptes suivants :

- immobilisations financières lorsqu'elles sont détenues à des fins de couverture d'option d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés
- valeurs mobilières de placement :
 - lorsqu'elles sont affectées au «contrat de liquidité» confié à un mandataire en vue de favoriser la liquidité des titres et la régularité de leurs cotations ; ou,
 - lorsqu'elles sont détenues dans la perspective d'une livraison aux salariés de la Société ou de ses filiales.

Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Pour déterminer la valeur brute des actions propres cédées, la méthode FIFO est utilisée. Si la valeur des actions propres affectées au contrat de liquidité est inférieure à leur valeur d'acquisition, ces actions font l'objet d'une dépréciation. Les actions propres détenues en vue de leur livraison à ses propres salariés font l'objet d'une provision calculée au prorata de la période d'acquisition écoulée. Les actions propres détenues en vue de leur livraison aux salariés de ses filiales ne font pas l'objet d'une dépréciation dans la mesure où le coût de ces actions propres égal au prix de revient des actions augmenté, le cas échéant de frais de gestion, sera refacturé au moment de leur livraison aux salariés de ses filiales.

3.4.6 Créances clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Ces dépréciations sont constituées dès lors qu'il existe un indicateur d'incapacité à recouvrer l'intégralité des créances tel qu'une défaillance ou un défaut de paiement à l'échéance. Le montant de la dépréciation ou de la reprise est comptabilisé en résultat d'exploitation.

Pour les créances ne faisant pas l'objet d'une dépréciation individualisée, la méthode de dépréciation appliquée est une méthode statistique.

3.4.7 Valeurs mobilières de placements

Les valeurs mobilières de placement autres que les actions propre (voir 3.4.5) sont des Sicav de trésorerie et sont évaluées à leur coût historique ou pour leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

3.4.8 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour éteindre son obligation.

Parmi ces provisions, figure le montant des indemnités de fin de carrière déterminé par un cabinet d'actuariat indépendant, conformément à La recommandation ANC 2013-02.

Le montant des indemnités est calculé à partir de l'effectif présent à la date de clôture. Il est fonction des éléments suivants :

Présentation des hypothèses actuarielles	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation	0,40%	1,00%
Taux de revalorisation des salaires		
Cadres	1,50%	1,50%
Non cadres	2,00%	2,00%
Taux de charges patronales		
Cadres	40,00%	40,00%
Non cadres	40,00%	40,00%
Table de mortalité		
Pour les femmes	INSEE TF 13/15	INSEE TF 13/15
Pour les hommes	INSEE TH 13/15	INSEE TH 13/15
Age de départ en retraite		
Cadres	65 ans	65 ans
Non cadres	60 à 62 ans	60 à 62 ans

Le taux d'actualisation proposé correspond au taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone euro et ajusté à la durée des engagements d'ALTEN SA.

ALTEN SA s'appuie notamment sur ses conseils pour évaluer la probabilité de réalisation des risques et l'estimation des provisions relatives aux procédures contentieuses et aux litiges.

3.4.9 Ecart de conversion des actifs et passifs en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur à la date de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est comptabilisée en écart de conversion actif ou passif qui fait l'objet d'une provision pour risque de change.

Les écarts de conversion résultant de la réévaluation des disponibilités sont portés au compte de résultat, sauf si les disponibilités entrent dans une relation de couverture. Dans ce cas, les écarts de conversion sont inscrits au bilan et suivent les principes de la comptabilité de couverture.

Notre société ne dispose pas d'instrument de couverture.

Les écarts de conversion des dettes et créances d'exploitation (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écarts de conversion des dettes et créances financières (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat financier.

3.4.10 Reconnaissances des revenus

Les revenus sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle les services sont rendus et sont reconnus selon la nature des prestations suivantes :

- en régie : le revenu est égal au temps passé multiplié par un taux horaire, journalier ou mensuel ;
- au forfait : le revenu est reconnu selon la méthode de l'avancement, proportionnellement aux dépenses engagées. Les contrats déficitaires donnent lieu à la constatation d'une provision pour perte à terminaison correspondant à la perte totale attendue sous déduction des pertes déjà appréhendées à l'avancement. Les opérations au forfait représentent moins de 10 % du chiffre affaires ;
- en mode « workpackage » : la reconnaissance du revenu diffère selon la nature de l'engagement de moyens. Lorsque le workpackage s'apparente à une régie globalisée, le revenu est égal au temps passé multiplié par un prix de vente horaire journalier ou mensuel ; s'il s'agit d'un plateau externalisé, pour lequel la facturation est forfaitisée, mensuellement, voire trimestriellement, le revenu est reconnu sur une base mensuelle, selon le montant du forfait, de façon indépendante des temps réellement passés par les consultants ; enfin s'il s'agit d'un workpackage en engagements de service, le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réception/validation par le client des livrables et/ou des indicateurs de performance (unités d'œuvre) pour lesquels le prix est déterminé dans le contrat de « workpackage ».

3.4.11 Intégration fiscale

La Société ALTEN SA fait partie de l'intégration fiscale dont elle est la société tête de Groupe.

Par cette convention, la société ALTEN SA devient seule redevable du paiement de l'impôt sur les sociétés pour le compte des filiales, à charge pour ces dernières d'indemniser ALTEN SA de cette dépense. En cas de déficit constaté dans une des filiales, celui-ci est également transféré à ALTEN SA. Ce déficit n'est pas restitué à la filiale en cas de sortie du périmètre d'intégration fiscale.

3.5 Tableaux et Notes du Bilan

3.5.1 Immobilisations brutes

RUBRIQUES	(En milliers d'euros)	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Immobilisations incorporelles		55 197	596	1 557	54 236 (1)
Immobilisations corporelles		32 379	6 012	4 446	33 945
Immobilisations financières		244 532	48 328	11 203	281 657 (2)
TOTAL GENERAL		332 108	54 935	17 206	369 837

(1) Les immobilisations incorporelles sont constituées des fonds commerciaux issus essentiellement d'opérations de transmission universelle de patrimoine pour un montant de 33 506 milliers d'euros et 20 729 milliers d'euros de licences et projets IT au 31/12/2020.

(2) Les augmentations relatives aux immobilisations financières concernent essentiellement l'octroi de prêts à des filiales dans le cadre d'acquisitions pour un montant total de 47 252 milliers d'euros. Les diminutions concernent les cessions des titres des filiales Aptech et Elitys Consulting à hauteur de respectivement 1 852 milliers d'euros et 1 750 milliers d'euros, l'annulation des titres de la filiale Pégase SI pour un montant de 1 113 milliers d'euros suite à l'opération de transmission universelle de patrimoine opérée sur l'exercice, les restitutions de dépôts de garanties versés pour 1 908 milliers d'euros, et les remboursements de prêts consentis à des filiales pour 4 579 milliers d'euros intérêts compris.

3.5.2 Amortissements et Dépréciations

RUBRIQUES	(En milliers d'euros)	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Immobilisations incorporelles		17 190	1 735	1 557	17 369 (1)
Immobilisations corporelles		21 844	5 464	2 014	25 294
Immobilisations financières		7 355		4 657	2 698 (2)
TOTAL GENERAL		46 390	7 199	8 228	42 457

(1) Les fonds commerciaux n'ont pas donné lieu à dépréciation sur l'exercice.

(2) Les diminutions concernent deux reprises de dépréciations de titres.

3.5.3 Ventilation des immobilisations financières

RUBRIQUES	(En milliers d'euros)	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Titres de participations		207 581	2	4 715	202 868 (1)
Créances rattachées		19 390	47 817	2 788	64 419 (2)
Autres titres immobilisés		8 713			8 713
Prêts		1 771	33	1 791	13 (2)
Autres immobilisations financières		7 076	476	1 908	5 645 (3)
TOTAL GENERAL		244 532	48 328	11 203	281 657

(1) Les diminutions concernent les cessions des titres des filiales Aptech et Elitys Consulting à hauteur de respectivement 1 852 milliers d'euros et 1 750 milliers d'euros, l'annulation des titres de la filiale Pégase SI pour un montant de 1 113 milliers d'euros suite à l'opération de transmission universelle de patrimoine opérée sur l'exercice

(2) Les augmentations concernent essentiellement l'octroi de prêts à des filiales dans le cadre d'acquisitions pour un montant total de 47 252 milliers d'euros. Les diminutions correspondent à des remboursements de prêts consentis à des filiales.

(3) Le poste Autres immobilisations financières concerne exclusivement des dépôts de garantie versés.

3.5.4 Provisions et Dépréciations

RUBRIQUES	(En milliers d'euros)	31/12/2019	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Provisions pour risques					
Provisions pour litiges		1 505	275	322	1 458
Autres provisions pour risques		2	34		36
Provisions pour charges					
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière		5 043	1 165	41	6 166
Autres provisions pour charges		5 600	228	5 568	261 (1)
TOTAL PROVISIONS		12 149	1 702	5 931	7 921
Dépréciations					
Sur immobilisations incorporelles		206			206
Sur immobilisations corporelles					
Sur immobilisations financières		7 355		4 657	2 698 (2)
Sur comptes clients		1 489	434	75	1 848
Autres		163	74	45	192
TOTAL DEPRECIATIONS		9 213	508	4 777	4 944

(1) Les reprises de provisions concernent principalement les provisions constituées au titre des contrôles fiscaux 2013-2014 et 2015-2017 pour un montant total de 5 517 milliers d'euros. Les contentieux relatifs à ces contrôles se sont clôturés sur 2020.

(2) Les reprises concernent exclusivement des dépréciations sur titres de participation.

Impact	(En milliers d'euros)	Dotations	Reprises	
			Prov. Utilisées	Prov. non utilisées
Résultat d'exploitation		2 177	282	252
Résultat financier		34		3 944
Résultat exceptionnel			5 029	488
Total		2 211	5 311	4 683 (1)

(1) Les dotations de provisions (1 702 milliers d'euros) et les dotations de dépréciations (508 milliers d'euros) s'élèvent au total à 2 211 milliers d'euros. Les reprises de provisions (5 931 milliers d'euros) et les reprises de dépréciations (4 777 milliers d'euros) diminuent au total de 10 708 milliers d'euros. Les diminutions des reprises utilisées et non utilisées quant à elles s'élèvent à 9 994 milliers d'euros, la différence de 713 milliers d'euros concerne les écritures de la confusion de patrimoine de PEGASE SI réalisée dans l'exercice.

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses actuarielles et opérationnelles structurantes retenues lors de la mise en œuvre des tests de dépréciation des titres de participations.

Les hypothèses de taux de croissance et de taux d'actualisation utilisées dans la valorisation de l'ensemble des unités génératrices de trésorerie ont été revues en accord avec l'évolution des données globales de marché.

Pays	Taux de croissance moyen annuel du CA sur 2020-2025	Taux de croissance à perpétuité	Coût moyen pondéré du capital (WACC)
France	5%	2%	7,6% / 8,1%
Amérique du Nord	10%	2%	8,0% à 8,4%
UK	8%	2%	7,7%

3.5.5 Etat des échéances des créances et des dettes

CREANCES PAR POSTES	(En milliers d'euros)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations		64 419	16 667	47 752
Prêts		13	13	
Autres immobilisations financières		5 645	1 312	4 333
Créances de l'actif circulant				
Créances clients et comptes rattachés		146 912	146 912	
Personnel et créances sociales		806	806	
Etat, Impôt sur les bénéfices		69 043	69 043	(1)
Etat, Taxe sur la valeur ajoutée		9 447	9 447	
Groupe et associés		159 235	159 235	
Autres créances		4 804	4 804	
Charges constatées d'avance		3 496	3 468	29 (2)
TOTAL DES CREANCES		463 820	411 706	52 113

(1) Correspond principalement aux créances de CIR et CICE non impôtées sur l'impôt sur les sociétés.

(2) Dont 2 955 milliers d'euros concernent de la maintenance et 150 milliers d'euros concernent des commissions financières.

DETTES PAR POSTES	(En milliers d'euros)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès étabs de crédit		166	166		
Emprunts et dettes financières divers		47 349	47 349		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		46 149	46 149		
Personnel et dettes sociales		48 897	48 897		
Dettes fiscales		32 963	32 963		
Groupes et associés		38 475	38 475		
Autres dettes		30 350	21 262	5 787	3 301
Produits constatés d'avance		6 466	6 466		
TOTAL DES DETTES		250 814	241 727	5 787	3 301

3.5.6 Charges à payer

CHARGES A PAYER PAR POSTES	(En milliers d'euros)	31/12/2020
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		81
Emprunts et dettes financières divers		84
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		10 834
Dettes fiscales et sociales		41 888
Autres dettes		20 507
TOTAL GENERAL		73 395

3.5.7 Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR PAR POSTES	(En milliers d'euros)	31/12/2020
Créances rattachées à des participations		502
Créances clients et comptes rattachés		25 790
Etat et autres collectivités publiques		4 989
Autres créances		2 372
TOTAL GENERAL		33 652

3.5.8 Disponibilités et Valeurs mobilières de placements

Elles sont constituées majoritairement de SICAV de trésorerie dont la plus-value latente au 31 décembre 2020 n'est pas significative.

3.5.9 Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE PAR NATURE	(En milliers d'euros)	31/12/2020
Charges d'exploitation		3 354 (1)
Charges financières		143
TOTAL GENERAL		3 496

(1) Dont 2 955 milliers d'euros concernent de la maintenance et 150 milliers d'euros concernent des commissions financières.

3.5.10 Produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE PAR NATURE	(En milliers d'euros)	31/12/2020
Produits d'exploitation		6 466
TOTAL GENERAL		6 466

3.5.11 Variation des Capitaux Propres

Dates / Valeurs en milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserve légale	Autres Réserves	R.A.N	Résultat	Capitaux Propres
Au 31 décembre 2019	34 156 170	35 864	60 250	3 553	255 504		81 620	436 792
Affectation résultat 2019				33	81 587		- 81 620	
Dividendes distribués 2020								
Augmentation de capital	84 541	89			- 89			(1)
Résultat 31 décembre 2020							31 611	31 611
Au 31 décembre 2020	34 240 711	35 953	60 250	3 586	337 003		31 611	468 403

(1) Le nombre d'actions émises en 2020 correspond aux attributions définitives d'actions gratuites de préférence B et à la conversion d'actions gratuites de préférence A et B. Les augmentations de capital relatives à ces attributions et conversions ont été réalisées par incorporation de réserves existantes.

Au 31 décembre 2020, la valeur nominale d'une action s'élève à 1,05.

3.5.12 Informations sur le capital

Au 31 décembre 2020, 922 041 actions ordinaires sont susceptibles d'être émises, suites à l'attribution des actions gratuites et des actions de préférence.

3.5.13 Paiements fondés sur des actions

Le Conseil d'Administration d'ALTEN SA a attribué des actions gratuites et des actions de préférence de catégories B au cours de l'exercice dans le cadre des autorisations donnée par l'Assemblée Générale du 18 juin 2020. Cette attribution a fait l'objet de 3 plans distincts dont les principales modalités sont présentées, avec celles des plans des exercices précédents dont la charge n'a pas été entièrement étalée au cours exercices entières, dans le tableau ci-dessous :

PLANS											
Date d'attribution par le Conseil d'Administration	26/04/2017	26/07/2017	19/09/2017	25/10/2017	24/10/2018	18/06/2019	18/06/2019	15/11/2019	27/10/2020	27/10/2020	27/10/2020
Catégorie d'instruments financiers attribués	Action de préférence de catégorie B	Action de préférence de catégorie B	Action de préférence de catégorie B	Action de préférence de catégorie B	Action ordinaire	Action de préférence de catégorie B	Action ordinaire	Action ordinaire	Action ordinaire	Action ordinaire	Action ordinaire
Nombre d'instruments financiers attribués					100 450	814	49 550	150 000	157 170	164 500	10 000
<i>dont nbre attribué aux salariés</i>					100 450	391	49 550	150 000	157 170	54 500	10 000
<i>dont nbre attribué aux mandataires sociaux</i>					0	423	0	0	0	110 000	0
Nombre d'instruments caduques sur la période					7 200	0	1 200	700	0	0	0
Nombre d'instruments souscrits sur la période											
Nombre d'instruments restants au 31/12/2019					90 250	814	48 350	149 300	157 170	164 500	10 000
Juste valeur de l'instrument financier (en euros)	2 555,1	2 389,6	2 862,2	2 856,4	73,7	4 899,9	92,5	96,4	76,7	75,7	76,7
Date d'attribution définitive	26/04/2019	26/07/2019	19/09/2019	25/10/2019	24/10/2022	18/06/2021	18/06/2023	15/11/2023	27/10/2022	27/10/2023	27/10/2022
Fin de période de conservation / d'incessibilité	26/04/2021	26/07/2021	19/09/2021	25/10/2021	Aucune	18/06/2023	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

Pour les plans d'ADP B attribués en 2017 et en 2019, à l'issue de la période de conservation, les actions de préférence de catégorie B sont convertibles en actions ordinaires selon l'atteinte de critères de performance et de présence sur 4 ans.

La parité de conversion est la suivante : 1 action de préférence = $(100 \times M \times \text{Coef CA}) \times 20\% + (100 \times M \times \text{Coef ROA}) \times 80\%$.

Croissance du CA	Coefficient de conversion lié à la croissance du CA (Coef CA)	Croissance du ROA	Coefficient de conversion lié à la croissance du ROA (Coef ROA)	Coefficient Multiplicateur lié à la Présence (M)
> ou = 26%	100%	> ou = 20,0%	100%	
22,0%	80%	17,4%	80%	Par défaut = 0,01
18,0%	60%	15,0%	60%	
14,0%	40%	12,1%	40%	Présence au 3ème anniversaire de l'attribution = 0,1
10,0%	20%	10,0%	20%	
< 10,0%	0%	< 10,0%	0%	Présence au 4ème anniversaire de l'attribution = 1

Pour les plans d'actions gratuites attribués en 2018, 2019 et 2020 :

- les actions du plan démocratiques du 27/10/2020 dont la date d'attribution définitive est fixée au 27/10/2022 sont conditionnées à une seule condition de présence et seront librement cessibles à l'issue de cette date;

- les actions des plans de performance seront définitivement attribuées à l'issue de la période d'acquisition sous réserve de la présence effective du bénéficiaire et dont le nombre final d'actions dépend de l'atteinte de critères de performance suivant la formule suivante :

Nombre d'actions définitivement attribué = Nombre d'actions initialement attribué x (coef CO + coef TMOA + coef FC + coef QRSE) / 4. Avec :

cCO	cTMOA	cFC	cQRSE
Fondé sur le taux annuel pondéré de croissance organique	Fondé sur le taux annuel pondéré de marge opérationnelle d'activité	Fondé sur le taux annuel pondéré Free Cashflow normatif / CA	Fondé sur la moyenne annuelle de l'indice RSE composite ALTEN
("TCO")	("TMOA")	("TFC")	("mlA")

3.5.14 Information sur les dettes financières

ALTEN SA et sa filiale ALTEN CASH MANAGEMENT assument le financement du groupe en disposant de lignes de crédit à court terme non confirmées, renouvelables annuellement et de lignes de crédit ouvertes à hauteur de 160 000 milliers d'euros pour une durée maximale de 7 ans (à compter de 2015). A la clôture de l'exercice 2020, cette ligne de crédit a été utilisée pour un montant de 70 000 milliers d'euros, tirée par la société Alten Cash Management. Ce « Club Deal » impose les ratios suivants, à respecter semestriellement et annuellement tant que le contrat sera en vigueur et tant qu'une avance sera en cours :

- Ratio 1 - « Endettement financier net consolidé / Résultat opérationnel d'activité consolidé ». Ce ratio doit être inférieur à 2,5.
- Ratio 2 - « Endettement financier net consolidé / Fonds propres amélioré ». Ce ratio doit être inférieur à 0,7.

Au 31 décembre 2020, ces ratios sont respectés.

3.6 Tableaux et Notes du Compte de Résultat

3.6.1 Chiffre d'affaires par zone géographique

RUBRIQUES	(En milliers d'euros)	2020	2019
France		494 230	591 359
Export		15 947	14 340
TOTAL GENERAL		510 177	605 698 (1)

(1) Dont CA opérationnel 2020 (hors portage) de 404 721 milliers d'euros contre 484 823 milliers d'euros en 2019.

(1) CA Services partagés 2020 de 49 397 milliers d'euros contre 48 401 milliers d'euros en 2019.

3.6.2 Transfert de charges

Le solde du compte de transfert de charges est de 14 664 milliers d'euros. Il est composé principalement des indemnités d'activité partielle, de refacturations et de transfert de charges de personnel.

3.6.3 Résultat financier

POSTES PAR NATURE	(En milliers d'euros)	2020	2019
Dividendes des filiales		15 630	37 851
Dotations (nettes des reprises) sur immobilisations financières		3 910	9 269 (1)
Autres		213	- 1 090
TOTAL GENERAL		19 752	46 030

(1) Concerne essentiellement les reprises de dépréciations des titres de participation.

3.6.4 Résultat exceptionnel

POSTES PAR NATURE	(En milliers d'euros)	2020	2019
Plus et moins values sur éléments d'actifs cédés		7 985	4 810 (1)
Dotations (nettes des reprises) exceptionnelles aux provisions		5 517	- 5 517 (2)
Autres		- 369	- 3
TOTAL GENERAL		13 133	- 710

(1) En 2020, concerne principalement les cessions des titres des filiales APTECH et Elitys Consulting.

(2) Concernent les reprises des provisions constituées au titre des contrôles fiscaux pour les exercices 2013-2014 et pour les exercices 2015-2016-2017.

3.6.5 Impôt sur les sociétés

3.6.5.1 Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt			Résultat net
		Théorique	Report déficitaire à imputer	D0	
Résultat courant	3 658				16 374
Crédits d'impôts				- 12 716	(1)
Résultat exceptionnel (et participation)	13 133				13 133
Economie d'impôts liée à l'intégration fiscale				- 6 946	6 946
Divers				4 842	- 4 842 (2)
TOTAL	16 791			- 14 820	31 611

(1) Concerne principalement le Crédit d'impôt Recherche pour un montant de 11 386 milliers d'euros et le crédit d'impôt mécénat pour un montant de 1 251 milliers d'euros.

(2) Concerne principalement la charge d'impôt liée aux contrôles fiscaux 2013-2014 et 2015-2017.

3.6.5.2 Information sur la situation fiscale différée ou latente

BASES PAR NATURE	(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Bases d'allègement de la dette future d'impôt			
Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière		6 166	5 043
Autres provisions pour risques et charges		3 904	13 658
Charges à payer		807	2 472
Ecart de conversion Passif		90	768
Autres produits taxés d'avance			19
Déficits reportables fiscalement		12 402	
Charges financières non déduites reportables			
Déficits reportables du groupe d'intégration fiscale		7 323	
Réductions d'impôt Mécénat reportables			
Total Bases d'allègement de la dette future d'impôt		30 693	21 959
Total Actif d'impôt futur		8 719	7 032 (1)
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt			
Provisions réglementées			
Ecart de conversion Actif		36	2
Autres charges déduites d'avance			
Restitution de déficits aux filiales intégrées		41 741	21 149
Total Bases d'accroissement de la dette future d'impôt		41 777	21 151
Total Passif d'impôt futur		11 868	6 773 (1)
SITUATION NETTE FISCALE DIFFEREE		- 3 149	259 (1)
(1) Taux d'impôt retenu		28,41%	32,02%
Dont taux normal d'impôt sur les sociétés :		27,50%	31,00%
Contribution sociale sur l'impôt :		3,30%	3,30%

3.7 Autres informations

3.7.1 Effectifs

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	2020	2019
Cadres	5 507	5 826
Non cadres	444	461
TOTAL GENERAL	5 952	6 287

3.7.2 Rémunération des mandataires sociaux

AU 31/12/2020 le conseil d'administration comprend huit administrateurs, dont le Président fondateur. ALTEN SA a deux Directeurs Généraux Délégués.

Aucun mandataire social d'ALTEN SA ne perçoit de rémunération au titre d'un contrat de travail conclu avec ALTEN SA.

Conformément à la législation en vigueur, aucune avance ni crédit n'a été consenti en faveur des dirigeants et mandataires sociaux.

Le Conseil d'administration a accordé une rémunération de 111 milliers d'euros aux administrateurs non dirigeant pour l'exercice 2020. La provision a bien été constatée dans les comptes 2020.

3.7.3 Intégration fiscale

La société ALTEN SA est la société tête de groupe de l'intégration fiscale regroupant plusieurs filiales.

Il n'y a pas d'impôt dû au titre du groupe fiscal pour l'exercice 2020.
L'économie nette dont bénéficie ALTEN SA, s'élève à 6 946 milliers d'euros.

Hors impact de l'intégration fiscale, ALTEN SA dégage un produit d'impôt de 7 874 milliers d'euros.

3.7.4 Passifs éventuels

Néant.

3.7.5 Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS PAR CATEGORIE	(En milliers d'euros)	Total	Dirigeants	Entreprises liées	Autres
Engagements donnés					
Avals, cautions et garanties		6 644			6 644
Total Engagements donnés		6 644			6 644
Engagements reçus					
Total Engagements reçus					
Engagements réciproques					
Total Engagements réciproques					

Par ailleurs, les engagements relatifs aux contrats de locations s'élèvent à 86 484 milliers d'euros.

3.7.6 Actions propres

Dans le cadre du programme de rachat d'actions adopté par les Assemblées Générales Mixtes des 27 juin 2008 et 23 juin 2009, la Société a procédé entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice à des opérations d'achat et de vente d'actions réalisées au titre de son contrat de liquidité.

Aucune acquisition d'actions propres, destinées à être attribuées au personnel, n'a été effectuée au titre de l'exercice 2020.

Les titres auto détenus sont constatés dans les immobilisations financières pour un montant de 8 713 milliers d'euros pour un total de 460 022 titres achetés.

Les actions propres ne font pas l'objet d'une revalorisation dans les comptes annuels. Sur la base de la moyenne des 20 derniers jours du mois de Bourse, les titres auto détenus sont estimés à 42 171 milliers d'euros.

	31/12/2020	31/12/2019
Actions non affectées		
Détentions à l'ouverture	460 022	460 022
Détention à la clôture	460 022	460 022
Contrat de liquidité		
Détentions à l'ouverture	1	13 830
Achats d'actions	169 940	94 693
Ventes d'actions	(165 998)	(108 522)
Détention à la clôture	3 943	1
TOTAL	463 965	460 023

3.7.7 Tableau des Filiales et Participations

Filiales et participations	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et/avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales détenues à plus de 50% (en milliers d'euros)										
ALTEN SIR	20 003	24 711	100%	26 221	26 221			108 107	1 975	
ALTEN CASH MANAGEMENT	850	16 130	100%	3 623	3 623	158 978			- 1 912	
ALTEN EUROPE	57 120	188 492	100%	58 072	58 072	14 776			- 1 018	
ALTEN SUD OUEST	15 061	28 868	100%	15 939	15 939			120 032	- 4 992	
MI-GSO SAS	10 000	13 665	100%	11 941	11 941			73 899	3 263	
ALTEN AEROSPACE	37	3 697	100%	37	37			13 528	2 230	2 800
ANOTECH ENERGY FRANCE	100	11 229	100%	621	621			61 711	5 138	
AVENIR CONSEIL FORMATION	50	10 298	99,96%	533	533			16 266	357	
ATEXIS France	500	- 570	100%	12 215	9 535			14 269	- 2 062	
HPTI	40	1 709	100%	40	40				38 643	12 000
PROGRAM PLANNING PROFESSIONALS LTD		7 333	100%	14 082	14 082			23 512	2 242	
PROGRAM PLANNING PROFESSIONALS INC	2	6 972	100%	29 830	29 830			23 953	782	
AIXIAL DEVELOPMENT SASU	200	- 275	100%	204	204			1 537	143	
DAVTEN	1	- 4	100%	1					- 1	
HPA	100	182	100%	100	100	11 393			- 161	
ALTEN LIFE SCIENCES HOLDING	1	2 716	100%	1	1				- 423	
ALTEN TECHNOLOGIES	500	7 927	100%	588	588			44 538	1 639	
HUBSAN	100	1 810	100%	100	100			11 381	276	
LINCOLN SAS	561	8 273	100%	11 989	11 989	1 475		24 435	1 925	
AIXIAL	6 102	24 518	87,19%	15 420	15 420			52 161	7 851	
ALTENWARE	1	- 1 611	100%	1		35 990			- 1 609	
EQUITECH	10	- 1 342	100%	10	9				- 703	
ALT08	1	- 3	100%	1						
ALT09	1		100%	1	1				- 1	
ALT10	1		100%	1	1				- 1	

Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations (en milliers d'euros)

Filiales françaises

Filiales étrangères

Participations dans des sociétés françaises

Participations dans des sociétés étrangères

1 297 1 296 1 000

ALTEN
Société anonyme au capital de 35 975 312,10 Euros
Siège social : 40, avenue André Morizet 92100 Boulogne-Billancourt
348 607 417 R.C.S. Nanterre

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 MAI 2021

.../...

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 31 610 917,54 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 268 883 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Cette résolution est adoptée à la majorité.
(32 731 996 votes pour, 752 votes contre, 36 518 abstentions)

Seconde résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 98 010 472 euros.

Cette résolution est adoptée à la majorité.
(32 731 996 votes pour, 752 votes contre, 36 518 abstentions)

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la manière suivante :

Origine

- Bénéfice net de l'exercice	31 610 917,54 €
- Autres réserves	336 034 578,83 €

Affectation

- Réserve légale	8 876,80 €
- Dividendes (34 260 167 actions ordinaires)	34 260 167,00 €
- Dividendes (2 035 actions de préférence B)	1 017,50 €
- Autres réserves	333 375 435,07 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 1 euro, et celui revenant à chaque action de préférence B est fixé à 0,50 euro.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13, et 158-du Code général des impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Le détachement du coupon interviendra le 2 juin 2021.

Le paiement des dividendes sera effectué le 4 juin 2021.

En cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende par rapport aux 34 260 167 actions ordinaires et aux 2 035 actions de préférence B, composant le capital social au 1^{er} avril 2021, le montant global des sommes prélevées sur le compte « Autres réserves » serait ajusté en conséquence en fonction du nombre d'actions ayant droit au dividende à la date de détachement du coupon.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION			REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES		AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2017	33 827 122 €* -			-
	33 825 747 €* soit 1 € par action ordinaire	1 375 € soit 0,50 € par action de préférence A	-	-
2018	33 828 102.5 €* -			-
	33 825 747 €* soit 1 € par action ordinaire	1 375 € Soit 0.50 € par action de préférence A	980,5 € Soit 0.50 € par action de préférence B	-
2019	-			-

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau

Cette résolution est adoptée à la majorité.
(32 767 840 votes pour, 817 votes contre, 609 abstentions)

.../...

Trente-cinquième résolution – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à la majorité.
(32 767 921 votes pour, 744 votes contre, 501 abstentions)

.../...



Pour extrait certifié conforme,
Le Président-Directeur Général

